


## ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE

### AIDE AU LOGEMENT LOCATIF ET FRAIS DE DEMENAGEMENT

Prestation non cumulable avec l'AIP et avec une action semblable accordée à un conjoint en poste dans l'académie ou dans une autre académie.

**Les personnels stagiaires ou nouvellement titularisés doivent solliciter uniquement et prioritairement l'AIP sans possibilité de cumul avec l'aide au logement locatif et frais de déménagement.**

 *Cumulable avec la prise en charge des frais de changement de résidence gérés par la DAF du rectorat.*

#### **Bénéficiaires :**

Personnels titulaires, retraités domiciliés dans l'académie, les enseignants des établissements privés sous contrat, contractuels de plus de 6 mois, les AED, les AESH, les apprentis et les étudiants apprentis professeurs.

#### Aide au logement locatif

#### **Conditions d'attribution :**

L'élargissement de cette aide est maintenu pour l'année scolaire 2016/2017 aux agents de l'académie domiciliés dans un des quatre départements limitrophes de l'académie : l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret et l'Oise.

Prestations servies aux agents locataires qui ont changé de résidence principale et ont, à cette occasion, versé un dépôt de garantie. L'aide peut être accordée tous les 3 ans. Elle est cumulable avec L'AIP ville.

Pour les agents colocataires, la situation de chaque agent qui ouvre droit sera examinée individuellement ; un dossier par agent signataire du bail de location devra être fourni.

La répartition de l'aide au dépôt de garantie versé, se fera au prorata du nombre de signataires du bail.

Le versement sera effectué au profit des agents qui ouvrent droit dans la limite de **800 € pour un logement.**

**La notion de couple sera également retenue pour les concubins avec enfant reconnu conjointement et ceux qui ont conclu un Pacte Civil de Solidarité avant la signature du bail.**

Aide soumise au **barème logement** (cf à la fin du dossier) au regard du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2.

**Montant** : le montant maximum accordé est égal au montant du dépôt de garantie dans la limite de **800 euros.**

**Conditions d'attribution**

Pour y prétendre, l'agent doit être éligible à l'aide au logement locatif ou à l'ASIA CIV Rénové.  
Avoir un indice nouveau majoré inférieur ou égal à 466

**Montant** : forfaitaire de **400 euros**

 LE DOSSIER EST A TRANSMETTRE DANS LES 6 MOIS QUI SUIVENT LA SIGNATURE DU BAIL ET DEVRA ETRE COMPLET A L'ECHEANCE DE CE DELAI.

**L'aide ne peut être accordée que dans la limite de l'enveloppe financière prévue à cet effet, elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.**

**A QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE ?**

**Rectorat de Versailles**  
**Service d'action sociale – DIPP 2**  
3 boulevard de Lesseps -78017-VERSAILLES Cedex  
Tel : 01 30 83 41 75 ou 01 30 83 41 85  
Mail : [ce.dipp2@ac-versailles.fr](mailto:ce.dipp2@ac-versailles.fr)

## ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

### DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT LOCATIF ET FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT

Dossier à déposer dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat de location

Numéro de SÉCURITÉ SOCIALE (obligatoire) .....

Madame - Monsieur ①

Nom : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Date et lieu de naissance (obligatoire) : .....

Adresse personnelle du nouveau domicile : .....

Téléphone : .....

Adresse courriel : .....

#### Situation administrative de l'agent au moment du fait générateur du droit

En activité : OUI

NON (à préciser) .....

Date d'entrée en fonction dans l'académie .....

Corps/Grade actuel .....

Préciser : titulaire - stagiaire- auxiliaire - contractuel – retraité – apprentis ①

Indice nouveau majoré .....

Nom et adresse de l'établissement d'exercice .....

Téléphone .....

Code établissement ..... **OBLIGATOIRE**

▪ Demande AIP : OUI - NON ①

▪ Demande AIP Ville : OUI - NON ①

#### RESERVÉ À L'ADMINISTRATION - Montant accordé :

Date de signature du contrat :

▪ Montant de la caution versée

▪ Indice nouveau majoré

Date de réception du dossier auprès des services administratifs .....

① Rayer la mention inutile

**Situation de famille**

Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Séparé(e) - Divorcé(e) - Vivant maritalement - Pacte civil de solidarité (PACS) - Retraité ①

PERSONNES VIVANT AU FOYER (autres que le demandeur)		
Nom - Prénom	Date de naissance	Profession et employeur du conjoint
Conjoint, Concubin		
Enfants à charge		Situation scolaire
↳		
↳		
↳		
↳		
↳		
↳		
↳		
↳		
↳		

**Eventuellement**

Situation particulière à détailler .....

.....

.....

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....

① Rayer la mention inutile

Veuillez coller le RIB dans cet encart

## BAREME

Le plafond de ressources pris en considération est établi sur la base **du revenu fiscal de références figurant sur l'avis d'imposition n-2 (pour 2016 : avis d'imposition 2014 reçu en 2015)** en possession de l'agent au moment **du fait générateur du droit (signature du bail)**. **Pour les baux signés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est l'avis d'imposition 2015 reçu en 2016 qui sera demandé.**

Les enfants concernés dans la composition de la famille sont les enfants **fiscalement** à charge des parents. Toutefois, si une modification intervenait dans la composition de la famille à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2016** (décès, naissance, mariage, divorce) celle-ci pourrait être prise en compte dans le calcul du barème avec pièces justificatives.

La situation de l'agent sera appréciée au moment du fait générateur.

BENEFICIAIRES	PLAFOND DE RESSOURCES
Une personne seule	17.120 €
Une personne seule avec 1 enfant	24.502 €
Un couple sans enfant	24.502 €
Un couple avec 1 enfant	27.727 €
Un couple ou une personne seule avec 2 enfants	30.727 €
Un couple ou une personne seule avec 3 enfants	33.727 €
Un couple ou une personne seule avec 4 enfants	37.500 €
Pour tout enfant supplémentaire au-delà de 4	+ 3.000 €

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- Copie du dernier bulletin de salaire de l'agent (ou autres ressources : pension, allocations chômage).
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition n-2
- Pour les agents qui ne peuvent fournir d'avis d'imposition à leur nom, **une copie de l'avis d'imposition des parents sera demandée.**
- Photocopie **intégrale** du livret de famille régulièrement tenu à jour **ou** de la carte d'identité pour les personnes seules.
- Photocopie du Pacte Civil de Solidarité **réactualisé** au moment de la demande.
- Eventuellement** : pièces officielles indiquant un changement dans la composition de la famille au 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- Copie intégrale du contrat de location sur lequel sera porté **le montant du dépôt de garantie versé** et la **date** de signature du bail.
- Copie de l'arrêté d'affectation de l'agent nommés dans l'académie à la rentrée scolaire 2016.
- Copie de l'arrêté de stagiairisation ou à défaut de cette pièce, tout document prouvant que l'intéressé est titulaire depuis plus d'un an
- Attestation de non perception de l'AIP (aide à l'installation des personnels) pour les personnels n'exerçant pas en établissements répertoriés par le programme ECLAIR (écoles, collège et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite).
- Relevé d'identité bancaire (non raturé) du compte figurant sur le bulletin de salaire. Il devra être lisible et libellé au nom, prénom et adresse complète de l'agent demandeur.**

**Pour les agents non titulaires**

**⚠** La durée du contrat initial doit être égale ou supérieure à 6 mois. Fournir la copie du contrat et celle de l'arrêté d'affectation pour l'année en cours.

**Je soussigné(é) (nom, prénom) .....**

**atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.**

**Fait à**

**le**

**Signature du demandeur**

**« La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 441.1 et 441.6 du Code pénal) ».**